



DECLARATION

DECLARATION

N° D09/19

Nous déclarons que :

We declare that :

Le test, par le bouton test, des interrupteurs différentiels Lexic et disjoncteurs différentiels Lexic doit être effectué périodiquement :

- Une fréquence annuelle est recommandée pour une installation située dans une atmosphère normale.
- Une fréquence de 1 mois est recommandée pour une installation située dans une atmosphère difficile (par exemple : corrosive, humide, poussiéreuse ou à forte température).

Test, by test button, of Lexic residual current devices and Lexic residual current breaking overload must be performed periodically :

- **annual frequency** is advisable for an installation located in a standard atmosphere.
- **1 month frequency** is advisable for an installation located in a difficult atmosphere (e.g. corrosive, humid, dusty or at high temperature)

Cette déclaration comprend : 1 page

This declaration contains : 1 page

Date : 01.10.2009

Issue date : 01.10.2009

Le responsable développement

Development manager

E. GIRAULDON

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Toute reproduction partielle ou toutes insertions de résultats dans un texte d'accompagnement en vue de leur diffusion doit recevoir un accord préalable et formel de LEGRAND. Ce document résulte d'essais effectués sur un échantillon. Il ne préjuge pas de la conformité des produits fabriqués à l'objet essayé.

This document shall not be reproduced, except in full, without the written approval of LEGRAND. This document contains results related only to the items tested. It does not imply the conformity of the whole production to the items tested.